

# **Règlement du Jeu "AGGLOGO"**

## **- Promotion de la gratuité des bus du réseau urbain de Bourges -**

### **Article 1 : Organisateur du jeu**

Le présent jeu est organisé par la *SARL LES MYSTERES DE BOURGES*, dont le siège social est situé 12B Rue Emile Martin, 18000 Bourges, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 918 837 59 et la *STU Bourges, opérateur du réseau AggloBus*, dont le siège social est situé 23 rue Théophile Lamy, 18000 Bourges, société par actions simplifiée à associé unique, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourges sous le numéro 520421 157.

Le jeu est ouvert à toute personne physique, résidant légalement sur le territoire français, à l'exception des employés de la société organisatrice *SARL LES MYSTERES DE BOURGES*, de leurs proches parents ainsi que des salariés de STU Bourges

### **Article 2 : Objet du jeu**

**2.1. But et désignation du jeu :** Le jeu a pour objectif de promouvoir la gratuité des transports en commun et les nouveaux services mis en place à compter du 1er septembre 2023 par le réseau AggloBus. Le jeu est dénommé, en toutes lettres, « AGGLOGO ».

#### **2.2. Mécanique du jeu :**

**2.2.1. Les énigmes quotidiennes :** Chaque jour, du 1er septembre 2023 au 23 septembre 2023 inclus, sera publié sur le compte (Instagram, Facebook) [@lesmysteresdebourges](https://www.instagram.com/lesmysteresdebourges) une énigme intitulée "énigme quotidienne".

Les participants devront résoudre cette énigme pour trouver la réponse. La réponse de l'énigme renverra à un lieu géographique situé sur le territoire desservi par le réseau de transport AggloBus. Les participants devront se rendre sur ce lieu pour y trouver une clé qui aura été préalablement cachée par les organisateurs. Le joueur ayant trouvé la clé devra la garder et venir l'échanger pour récupérer son lot au moment de la remise des prix, le dimanche 24 septembre 2023 à 14h. Les participants qui arriveraient après que la clé ait été récupérée peuvent néanmoins valider leur participation en envoyant une photo du lieu où ils se sont rendus, au mail du jeu : [agglogo@lesmysteresdebourges.fr](mailto:agglogo@lesmysteresdebourges.fr). Cette photo doit être adressée depuis leur adresse mail, renseignée au moment de l'inscription et uniquement celle-ci. Le joueur ayant trouvé la clé est aussi encouragé à envoyer une photo pour gagner davantage de points. Si aucun compte d'inscription ne correspond avec le mail de la photo reçue, la participation à l'énigme quotidienne ne pourra être validée, pour le jour correspondant. De plus, Les Mystères de Bourges éliront chaque jour la photo qu'ils jugeront la plus "fun" de toutes les photos du défi quotidien de la veille.

**2.2.2. Les défis bonus :** Les défis bonus vont intervenir pendant le jeu à tout moment de la journée. Ils sont programmés selon un calendrier prédéfini à l'avance par Les Mystères de Bourges. La fréquence est d'environ 2 par semaine (suivant la programmation). Ces défis bonus permettent d'acquérir des points supplémentaires afin de permettre aux joueurs de remonter dans le classement, à tout moment pendant le jeu.

### **Article 3 : Modalités de participation**

**3.1. Dates du jeu :** Le jeu se déroule du 1er septembre 2023 à 9h jusqu'au 23 septembre 2023 à 20h. Les participations en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

**3.2. Conditions de participation :** Pour participer, les candidats doivent remplir correctement le formulaire d'inscription en ligne, disponible sur le site internet du jeu : <https://lesmysteresdebourges.fr/agglogo>. Toutes les informations demandées doivent être fournies de manière exacte et complète. L'inscription est possible pendant toute la durée du jeu, jusqu'au 23 septembre 2023, 20h.

**3.3. Limitation de participation :** Chaque participant ne pourra soumettre qu'un seul compte d'inscription pendant toute la durée de celui-ci. En cas de participation multiple, seule la première participation sera prise en compte.

#### **Article 4 : Désignation des gagnants et Lots de jeu**

**4.1. Classement des joueurs :** Les joueurs se verront attribuer des points au fur-et-à mesure des jours, des jeux quotidiens et des défis bonus. Le classement sera mis à jour sur le site internet du concours tous les jours, à 9h en fonction des activités de la veille.

**4.2. Echelle des points :** Les points seront répartis selon une échelle prédéfinie :

- 1 000 pts pour avoir trouvé la clé du bus
- 1 000 pts pour avoir participé à l'escape game du village des mobilités (le samedi 23 septembre 2023 de 10h à 18h, Place Etienne Dolet)
- 500 pts pour avoir pris et envoyé une photo du bon lieu correspondant à l'énigme quotidienne
- 500 pts pour avoir été élu meilleure photo originale du défi quotidien de la veille

La participation aux lives facebook, aux défis bonus ou à tout autres événements organisés pendant la durée du jeu, sera récompensée par des points selon une échelle des points propre à chaque défi, et établie par les sociétés organisatrices.

**4.3. Annonce des gagnants :** Une remise des prix sera organisée pendant le village des mobilités, le dimanche 24 septembre 2023 à 14h. Lors de cette cérémonie, les lauréats sont : les 3 premiers au classement général du jeu et les 23 gagnants quotidiens.

**4.4. Prix du jeu :** Les trois joueurs ayant récolté le plus de points à la date du samedi 23 septembre 2023 à 20h se verront récompenser des lots suivants selon le classement final :

- 1er : 1 vélo électrique d'une valeur de 1 000 euros.
- 2ème : 1 abonnement de location d'un Vélo à Assistance Électrique Cycloplus d'une valeur de 300 euros.
- 3ème : 1 lot de valises de voyage SNCF d'une valeur de 300 euros.

Les vingt-trois joueurs ayant récupéré une clé du défi quotidien se verront récompenser des lots suivant le calendrier établi.

L'ensemble de ces lots sera remis aux vainqueurs lors de la cérémonie de remise des prix organisée par les sociétés organisatrices le dimanche 24 septembre 2023 à 14h, place Etienne Dolet à Bourges (18). Les gagnants seront, si non-présent lors de la remise du dimanche 24 septembre 2023 à 14h, contactés par e-mail ou par téléphone dans les 15 jours suivant le dernier jour du jeu, le 24 septembre 2023. Ils devront confirmer leur acceptation du gain en venant le chercher dans les 31 jours suivant la notification, au siège de la société *STU Bourges*. En cas de non-réponse d'un gagnant ou de refus du gain, un autre gagnant sera désigné, suivant la suite logique du classement.

## Article 5 : Responsabilités

**5.1.** Les sociétés STU Bourges et Les Mystères de Bourges, organisatrices du jeu, déclinent toute responsabilité en cas de problème technique, de dysfonctionnement ou d'interruption du jeu indépendant de leur volonté, pouvant affecter le bon déroulement du jeu.

**5.2.** Les sociétés STU Bourges et Les Mystères de Bourges, organisatrices du jeu, se réservent le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier le jeu en cas de force majeure ou si des circonstances imprévues l'exigent, sans que cela ne puisse engager leur responsabilité.

**5.3.** Les gagnants du jeu s'engagent à utiliser leur gain conformément aux règles d'utilisation pour les lots dépendant du réseau AggloBus (abonnements pour location de vélos Cycloplus). Les sociétés STU Bourges et Les Mystères de Bourges, organisatrices du jeu, ne pourront être tenues responsables en cas d'utilisation inappropriée du gain par les gagnants.

## Article 6 : Données personnelles

Les données personnelles nécessaires dans le cadre de ce jeu seront utilisées uniquement pour la gestion du jeu et pour des statistiques géographiques. Elles ne seront en aucun cas transmises à des tiers à des fins commerciales. Conformément à la loi sur la protection des données, les participants ont un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Pour exercer ce droit, ils peuvent contacter la société Les Mystères de Bourges, à l'adresse suivante : [lesmysteresdebourges@gmail.com](mailto:lesmysteresdebourges@gmail.com), ou 12B Rue de Emile Martin, 18000 Bourges.

## Article 7 : Droit à l'image

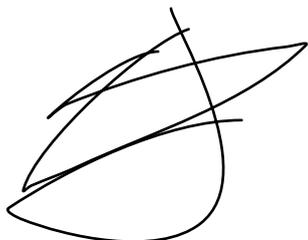
Le joueur inscrit autorise les sociétés organisatrices Les Mystères de Bourges et STU Bourges à utiliser les photos qu'il leur aura fait parvenir dans le cadre du présent jeu, par tous les moyens, à des fins de communication et de promotion pour une durée de 1 an.

## Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les sociétés STU Bourges et Les Mystères de Bourges, organisatrices du jeu, se réservent le droit de prendre toute décision qu'elles estiment utile pour l'interprétation et l'application du règlement, sous réserve d'en informer les participants dans les meilleurs délais.

Fait à BOURGES, le 31 août 2023.

Signature SARL LES MYSTERES DE BOURGES :



Sophie Bouakkaz

Signature STU BOURGES :

